

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-18

AIDE DU DEPARTEMENT POUR LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNE DE LAGUEPIE

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande d'aménagement de deux logements locatifs émanant de la commune de Laguérie.

Dans ce cadre, le Département attribue une subvention calculée dans les mêmes conditions qu'un dossier PALULOS à savoir :

- * la dépense subventionnable plafonnée à 22 900 € HT par unité logement (honoraires inclus),
- * le taux de subvention est fixé à 15 % et la subvention maximum est de 3 435 € par unité logement.

Je vous propose d'examiner le dossier présenté ci-après :

** Demande de subvention présentée dans le cadre d'une convention territoriale*

Commune	Nature Opération	Coût HT	Dépense éligible	Proposition subvention
Laguérie	Aménagement de deux appartements situés au-dessus de l'école	64 991 €	45 800 €	45 800 x 15 % 6 870 €
<u>Observation</u> : opération à inscrire à la convention territoriale 2008 du pays Midi-Quercy				

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre décision, étant entendu que cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041435, sous-fonction 72.

* Autorisation de programme	50 000 €
* Engagement à ce jour	24 045 €
* Engagement à la présente commission	6 870 €
* Disponible	19 085 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-18

**AIDE DU DEPARTEMENT POUR LA CREATION
DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
COMMUNE DE LAGUEPIE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde la subvention départementale suivante d'un montant de 6 870 € :

** Demande de subvention présentée dans le cadre d'une convention territoriale*

N° Progos	Commune	Nature Opération	Coût HT	Dépense éligible	subvention accordée
LOG00223	Laguépie	Aménagement de deux appartements situés au-dessus de l'école	64 991 €	45 800 €	45 800 x 15 % 6 870 €

Observation : opération à inscrire à la convention territoriale 2008 du pays Midi-Quercy

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2041435, sous-fonction 72 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,